Conseil Municipal du 24 mars 2022

PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Avant-propos :

L'article L2312-1 du code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, dans les communes de plus de 3500 habitants, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant le vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette ainsi qu'une présentation de la structure des dépenses et des effectifs.

L'article 107 de la Loi du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L2312-1, L3312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du Débat d'Orientations Budgétaires transformant ce débat en Rapport d'Orientations Budgétaires.

Ce rapport, qui a pour vocation d'informer les membres du conseil municipal sur la situation économique et financière de la ville, donne lieu à un débat au sein du conseil municipal.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.
Le rapport d'orientations budgétaires ainsi que la délibération qui s'y rapporte sont ensuite transmis au représentant de l'Etat.
L'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2018-2022 précise qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimée en valeur, ainsi que l'évolution du besoin de financement annuel.

Le décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 rappelle les obligations de publicité et de transmission des ROB respectifs, entre Communes et EPCI.

Sommaire :

1 : Contexte national
- La crise sanitaire
- La Loi de Finances 2022
- L'essentiel de la Loi de Finances pour le bloc communal

2 : Situation et orientations budgétaires de la collectivité
Analyse rétrospective et prospective des recettes et des dépenses
- Les recettes de fonctionnement
- Les recettes d'investissement
- Les dépenses de fonctionnement
- Les dépenses d'investissement
- Les résultats

3 : Les engagements pluriannuels

4 : La structure et la gestion de la dette

5 : Le personnel

6 : Le Lotissement du Cdt O'Reilly

1 : Contexte national

- **La crise sanitaire**

L'année 2020 aura été fortement impactée par la crise sanitaire avec une baisse historique du PIB en France.

En 2021, la situation reste fragile, avec plusieurs vagues d'urgence sanitaire ayant entrainé une limitation des déplacements et une baisse significative de l'activité économique. Néanmoins, le contrôle de la situation épidémique, permis par le passe sanitaire et l'accélération de la campagne vaccinale, devrait permettre à la croissance de s'établir à + 6,3 % sur l'année 2021 (contre – 8 % en 2020).

Encore ralentie durant le 1er trimestre par les contraintes sanitaires, l'économie française s'est toutefois bien redressée par la suite et le rebond devrait se poursuivre, au rythme de + 0,5 % au quatrième trimestre 2021, + 0,4 % au premier trimestre 2022 et + 0,5 % au deuxième (sous toute réserve, compte tenu du conflit en Ukraine et de ses conséquences inéluctables sur l'économie mondiale). Au printemps 2022, le PIB se situerait alors à 1,4 % au-dessus de son niveau d'avant crise. L'acquis de croissance à mi-année (c'est-à-dire le taux de croissance annuel si l'activité économique des 3ème et 4ème trimestre restait figée à celui du 2ème trimestre) s'élèverait à + 3,7 %. L'activité économique a rattrapé et pourrait dépasser son niveau de 2019, soutenue par une consommation dynamique, stimulée par la croissance des revenus des ménages et l'utilisation progressive de l'épargne accumulée en 2020 et 2021. L'investissement poursuit sa dynamique en 2022, toujours soutenu par le Plan France Relance, dont plus de la moitié a déjà été engagée fin 2021, et un environnement de taux favorable.

L'emploi dépasse déjà le niveau de fin 2019, ce qui se traduit par un taux de chômage comparable à son niveau d'avant crise, 8 % au 2ème trimestre 2021 pour baisser progressivement à 7,8 % au 4ème trimestre et à 7,6 % de la population active au 1er trimestre 2022. La reprise économique favorise certains secteurs comme la restauration, l'hôtellerie et les services. En revanche, dans le secteur public, les difficultés de recrutement s'accentuent.

Au cours des derniers mois, l'inflation a accéléré et affecte tous les pays occidentaux. La demande mondiale de biens a en effet considérablement rebondi alors que l'offre restait contrainte. Le glissement annuel des prix de la consommation a atteint 2,8 % en novembre 2021 en France, sous l'effet principalement des prix de l'énergie. Dans l'hypothèse d'une stabilisation des prix du pétrole et des matières premières, l'inflation en France resterait supérieure à 2,5 % au premier semestre 2022. L'inflation impacte directement les collectivités, en particulier sur les postes spécifiques tels que les dépenses de carburants, de fluides, de matériaux, … L'augmentation du coût des matières premières, les pénuries et la raréfaction de certains matériaux ont pour conséquences de faire exploser les prix et donc l'inflation. Les collectivités devront assumer ce surcoût qu'il conviendra de prendre en compte dans les orientations budgétaires de la Ville. La demande en matériaux de construction est devenue supérieure à l'offre. Cette augmentation de tarif va se répercuter sur les réponses aux marchés publics des collectivités, aussi bien sur la section de fonctionnement que sur celle d'investissement. Les projets portés par les collectivités (travaux, entretien des bâtiments) pèseront plus lourdement sur le budget. Une hausse de 21 % est constatée pour les dépenses d'énergie par rapport à 2020.

Le projet de loi de finances s'inscrit toutefois dans un contexte de croissance soutenue pour la France.

- **La Loi de Finances 2022**

Les finances locales ont connu de profondes mutations ces dernières années, avec notamment les réformes fiscales successives (taxe d'habitation, impôts de production). La loi de finances pour 2022 est la dernière de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022.

La loi de finances pour 2022 ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités, elle procède à quelques changements comme la réforme des indicateurs financiers ou un doublement de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité.

Pour le dernier budget du quinquennat, l'heure est encore à la relance et à la dépense même si l'exécutif annonce la fin du « quoi qu'il en coûte ». La loi de finances 2022 prévoit un plan de relance de 100 Md €.

Le projet de loi de finances pour 2022 prévoit une augmentation de la dépense publique de 11 milliards d'euros. Par ailleurs, elle marque une volonté d'action en faveur de la cohésion des territoires, dont les grands projets sont :

- La politique de la ville pour améliorer la vie quotidienne des habitants des quartiers : 558 M€ ;
- L'agenda rural pour améliorer la vie quotidienne des habitants des territoires ruraux : 5,5 M€ ;
- France services pour développer des services publics proches des habitants : 2543 France services fin 2022 ;
- Action cœur de ville et petites villes de demain, pour améliorer les conditions de vie des habitants des petites et moyennes villes ;
- Le plan Territoire d'industrie pour soutenir le développement économique des territoires ;
- Le développement du très haut débit de la téléphonie ;
- L'inclusion numérique pour rapprocher le numérique du quotidien des Français ;
- Les tiers lieux pour promouvoir créativité, attractivité et culture dans tous les territoires.

Les principales mesures budgétaires et fiscales de la Loi de Finances pour 2022

- ***Vers une économie plus durable et plus verte***

✓ Soutenir tous les ménages dans leurs travaux énergétiques avec le dispositif « MaPrimRénov » ;

✓ Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics : Le plan de relance consacre 4 Md€ à la rénovation énergétique dont 1Md€ au bloc communal.

✓ Soutenir le ferroviaire ;

✓ Améliorer la qualité de l'air ;

✓ Développer les énergies renouvelables et décarboner l'industrie : Le plan de relance prévoit 1.2 Md€ pour la décarbonation de l'industrie, notamment pour accompagner les investissements de substitution d'une solution de production de chaleur bas-carbone à une solution fossile, et soutient le développement d'une filière hydrogène.

- ***Poursuivre la mise en œuvre des priorités du quinquennat***

✓ Réarmer les missions régaliennes de l'État :

- Avec un effort renouvelé pour le budget de la défense conformément à la loi de programmation militaire 2019-2025 ;
- En soutenant la police et la gendarmerie avec une hausse du budget des forces de sécurité soit +1.5 Md€.

✓ Soutenir la jeunesse

- Revalorisation des personnels de l'éducation ;
- Accélérer le réinvestissement dans la recherche ;
- Nouvelle revalorisation de 1% des bourses sur critères sociaux à la rentrée 2021, dont le coût atteindra 2.4 Md€ en 2022 soit une augmentation de plus de 15% sur le quinquennat ;
- Développer le sens de l'engagement de la jeunesse pour la collectivité :
    - Objectif de 50 000 jeunes en Service National Universel (SNU) qui vise au travers d'un séjour de cohésion de 15 jours à affermir le socle d'un creuset républicain et à promouvoir les valeurs de l'engagement chez les jeunes ;
    - Objectif de 200 000 jeunes en mission de service civique en 2022.

- Accompagner les jeunes dans la reprise de l'activité sportive avec le Pass'Sport, dispositif reconduit en 2022 soit une aide forfaitaire de 50 € versée par l'État à une association pour réduire le coût de l'adhésion ou de la licence sportive ;
- Mettre en œuvre le plan « 1 jeune 1 solution » : La prime à l'apprentissage est prolongée de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2022.

✓ Soutenir l'activité et l'emploi

- Mettre en œuvre une fiscalité favorable à l'activité et à l'emploi
    - Renforcer la compétitivité des entreprises par une diminution de leur charge fiscale (le taux normal de l'impôt sur les sociétés baissera à 25% pour toutes les entreprises pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022. Cette baisse aboutira à un allègement d'impôt sur les sociétés d'environ 11 Md€ en 2022 par rapport à 2017.

✓ Accompagner les personnes fragiles et précaires

- Un renforcement de la prise en charge des élèves en situation de handicap (4 000 postes supplémentaires d'accompagnants d'élèves en situation de handicap « AESH ») ;
- Une réforme du calcul de l'Allocation Adultes Handicapés dès 2022. Cette mesure conduira 120 000 foyers à bénéficier d'une hausse moyenne de 110 € par mois, pour un coût estimé à 0.2 Md€.

✓ Soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes

- Une priorité donnée à la lutte contre les violences conjugales avec une augmentation de 60% des capacités d'hébergement pour les femmes victimes de violence.

✓ Poursuivre la modernisation de la gestion et de la gouvernance des finances publiques

- L'objectif de la réforme, dont les modifications devraient entrer en vigueur le 1er janvier 2023, est de définir un nouveau régime unifié de responsabilité applicable à l'ensemble des agents publics, comptables comme ordonnateurs, plus simple, plus lisible et plus juste. Il vise à sanctionner plus efficacement les fautes graves relatives à l'exécution des recettes et des dépenses ou à la gestion des biens provoquant des préjudices financiers significatifs.

✓ Soutenir les collectivités locales

L'essentiel de la Loi de Finances pour le bloc communal

✓ Les dotations :

- Le Gouvernement a tenu son engagement, et pour la cinquième année consécutive, la stabilité des concours financiers aux collectivités se poursuit en 2022.
    - À périmètre constant, la dotation globale de fonctionnement (DGF) des collectivités est ainsi maintenue à son niveau des années précédentes, à hauteur de 26,8 Md€.
    - A périmètre constant, les concours financiers progressent au total de + 525 M€ par rapport à la LFI pour 2021, notamment à la faveur de la compensation des dernières réformes de la fiscalité locale.
- Un renforcement de la péréquation avec notamment l'augmentation de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et l'augmentation de la dotation de solidarité rurale (DSR) à hauteur de 95 M€ chacune.

✓ Le soutien à l'investissement :

Dans le cadre de France relance, l'Etat a mobilisé 2,5 Mds€ de subvention d'investissement en faveur des collectivités en 2020 et 2021.
Cet effort sera poursuivi en 2022. Pour soutenir l'investissement local dans le cadre de la relance, les collectivités bénéficieront de 276 millions d'euros de crédits de paiement en 2022 au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle. En parallèle, environ 500 millions d'euros de dotations exceptionnelles de soutien à l'investissement local (300 millions d'euros au titre de la DSIL et 100 millions

d'euros pour la dotation rénovation thermique et la dotation régionale d'investissement) devraient être décaissés en 2022 au titre du plan de relance.
Le budget entérine également l'abondement supplémentaire de 350 millions d'euros de dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) promis par le Premier ministre Jean Castex lors du congrès des Petites villes et des Journées annuelles de France urbaine.

✓ Le volet fiscal : une évolution

- Compensation des pertes de la taxe d'habitation : 100 M€ supplémentaires aux collectivités.
- Compensation intégrale pendant 10 ans des exonérations de TFPB applicables aux logements sociaux faisant l'objet d'un engagement entre le 1er janvier 2021 et le 30 juin 2026.

✓ La réforme des indicateurs financiers

Le gouvernement a décidé d'intégrer une réforme a minima des indicateurs financiers pris en compte dans le calcul des dotations et des fonds de péréquation. L'exécutif s'est inspiré des propositions du comité des finances locales en proposant d'intégrer de nouvelles ressources au potentiel fiscal (les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçus par les communes, la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)…). Le Gouvernement propose en outre de simplifier le calcul de l'effort fiscal en le centrant uniquement sur les impôts levés par les collectivités.

Cependant, la loi de finances 2022 ne comprend pas de réforme d'envergure pour les collectivités territoriales, à l'inverse des deux précédentes, qui avaient vu la suppression de la taxe d'habitation et la diminution de moitié de la valeur locative des locaux industriels. La dernière année du mandat présidentiel est peu propice aux réformes structurantes.

2 : Les orientations budgétaires

- **Les recettes de fonctionnement**

Rétrospective 2017 – 2021

Recettes de fonctionnement					
Imputation	2017	2018	2019	2020	2021
013 - Atténuations de charges	138 074	81 932	8 663	8 551	13 368
70 - Produit des services et ventes diverses	132 645	141 179	185 313	130 472	169 735
72 - Production immobilisée-travaux en régie	61 684	0		12 889	
73 - Impôts et taxes	4 867 453	4 927 422	4 989 777	5 021 962	4 149 753
74 - Dotations, subventions,participations	269 841	245 850	231 376	244 317	1 165 711
75 - Autres produits de gestion courante	81 304	80 000	63 220	56 782	62 712
76 - Produits financiers		0			219 588
77 - Produits exceptionnels	5 395	18 489	132 867	101 333	1 200
775 - Produit de cession des immobilisations		0	133 887	17 000	
78 - Reprises provisions semi budgétaires		0	0		
79 -transferts de charges		0	0		
Total	**5 556 395**	**5 494 871**	**5 745 104**	**5 593 306**	**5 782 067**
Rappel 72	61 684	0		12 889	0
Autres recettes d'ordre	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200
Total Recettes réelles	**5 493 511**	**5 493 671**	**5 743 904**	**5 579 217**	**5 780 867**
Evolution en % des recettes réelles	-1,94%	0,00%	4,55%	-2,87%	3,61%

Evolution des recettes de fonctionnement de 2017 – 2021 = +4.97% - Evolution de 2020 à 2021 = +3,61%

Au chapitre 70, l'évolution des recettes par rapport 2021 est en partie due à la reprise des services à la population depuis la crise liée au Covid.
Le 70 enregistre les produits des services et ventes diverses : redevance d'occupation des crèches (un seul loyer n'a pas été réclamé à cause du confinement d'avril), les produits des services à caractère de loisirs et des services périscolaires, la cantine ainsi que les locations de salles.

Il est à noter que les services à caractère de loisirs, centre aéré de juillet et petites vacances ont connu un vif succès depuis juillet dernier.

L'accès au portail famille sera mis en place dès cet été et facilitera les démarches tant pour les familles que pour les services de la ville. D'ailleurs, l'acquisition du logiciel a fait l'objet d'une demande subvention auprès de la CAF qui nous a accordé un montant de 5 323,20

La fiscalité directe locale a connu de profonds changements en 2021.

En effet, c'est la loi de finances 2020 qui a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Depuis, 80% des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation. Pour les 20% qui restent, l'allègement sera de 30% en 2021, 65% en 2022 pour qu'en 2023, plus aucun ménage ne paye de taxe d'habitation pour sa résidence principale.

La disparition de ce produit fiscal a été compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Pour le département du Nord, le taux appliqué en 2021 a été celui de 2020 soit 19,29 %, et pour la commune, le taux voté pour 2021 de 28,84 % puisqu'il a été décidé une nouvelle fois de maintenir les taux de 2020, soit un taux total dit « taux de référence » de 48,13%.

Les montants de taxes foncières ainsi transférés ne correspondent pas forcément aux montants de la taxe d'habitation commune par commune. Un coefficient correcteur a été institué pour corriger ces inégalités et pour permettre d'assurer l'équilibre des compensations de la taxe foncière entre communes. Cette variable d'ajustement permet de corriger les différences de bases liées aux politiques d'exonération du département et de la commune appliquées en 2020.

L'évolution du produit de la fiscalité directe locale est de 11,83% entre 2017 et 2021, hausse qui s'explique uniquement par les variations des bases prévues par les lois de finances mais non du fait de l'exécutif local puisque les taux sont inchangés depuis 2014.

Les chiffres indiqués dans les tableaux qui suivent tiennent compte de la réforme :
- baisse importante du produit de la taxe d'habitation : -94,47% entre 2017 et 2021 (-94,73% par rapport à 2020)
- baisse des bases de la taxe foncière de 25,06 % avec une augmentation du produit perçu du fait du transfert de la part départementale du département : + 25,07 %

RETROSPECTIVE FISCALITE PERÇUE DE 2017 à 2021

TAXES	Montants perçus					Evolution entre 2017 et 2021 en %
	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	
TH	642 639,34	646 783,88	662 293,72	674 190,93	35 540,14	-94,47%
TF Bâti	1 780 422,40	1 817 035,65	1 878 976,08	1 918 032,46	2 226 808,00	25,07%
TF non bâti	33 874,48	34 080,11	34 807,17	35 513,89	36 013,57	6,31%
Allocations compensatrices					1 000 698,38	
Coefficient correcteur					-559 859,00	
Rôles supplémentaires	1 263,77	1 026,36	-3 247,98	1 643,72	9 704,29	
Total perçu	**2 458 200,00**	**2 498 926,00**	**2 572 829,00**	**2 629 381,00**	**2 748 905,38**	11,83%
Attendu au BP	*2 434 500,00*	*2 490 867,00*	*2 601 133,00*	*2 612 091,00*	*2 717 590,00*	
Différence	23 700,00	8 059,00	-28 304,00	17 290,00	31 315,38	

RETROSPECTIVE DES BASES DE LA FISCALITE DE 2017 à 2021

TAXES	Bases effectives					entre 2017 et 2021
	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	
TH	2 854 906,00	2 873 318,00	2 942 220,00	2 995 073,00	157 886,00	
Augmentation annuelle des bases en %	*2,20%*	*0,64%*	*2,40%*	*1,80%*	*-94,73%*	-94,47%
TF Bâti	6 173 448,00	6 300 401,00	6 515 295,00	6 650 598,00	4 626 652,00	
Augmentation annuelle des bases en %	*2,32%*	*2,06%*	*3,41%*	*2,08%*	*-30,43%*	-25,06%
TF non bâti	48 268,00	48 561,00	49 597,00	50 604,00	51 316,00	
Augmentation annuelle des bases en %	*-0,34%*	*0,61%*	*2,13%*	*2,03%*	*1,41%*	6,31%

Pour 2022, le coefficient de revalorisation des valeurs locatives appliqué aux bases d'imposition des particuliers est estimé à 3,4% (+2,2% en 2019, +0.9% en 2020, +0.2% en 2021).
Pour 2022 la fiscalité pourrait s'établir comme suit sous réserve des montants notifiés qui ne sont encore pas connus à cette date et en appliquant un coefficient de revalorisation à 2 :

ETAT 1259 - réél 2021 (*bases issues du 1386 TF et 1386bis TH*)

	Base	taux	Produit perçu
TFB	4 626 652	48,13%	2 226 808
TFPNB	51 316	70,18%	36 014
			2 262 821

***III* - Totalisation des ressources fiscales prévisionnelles**				
Produit attendu col 6	total autres taxes (TH)	Allocations compensatrices DCRTP perçues	Contribution coeff correcteur	Montant total 2021 au titre de la FDL
2 262 821	35 540	1 010 403	- 559 859	**2 748 905**
73111	73111	73834	73111	

ETAT 1259 prévisionnel 2022

	Bases prévisionnelles	taux	Produit attendu
TFB	4 719 185	48,13%	2 271 344
TFPNB	51 316	70,18%	36 014
			2 307 357

***III* - Totalisation des ressources fiscales prévisionnelles**				
Produit attendu col 6	total autres taxes (TH)	Allocations compensatrices DCRTP si identique à 2021	Contribution coeff correcteur	Montant total prévisionnel 2021 au titre de la FDL
2 307 357		993 733	- 555 859	**2 745 231**
73111	73111	73834	73111	

L'attribution de compensation issue de la fiscalité propre avait été minorée en 2020 du fait du transfert, dans le cadre de la Loi NOTRe, de la compétence de la gestion des eaux pluviales. Elle s'élève à 2 104 620 au regard du taux de prise en charge du montant de la participation de la commune de 60% par Valenciennes Métropole depuis cette date.

La fiscalité reversée par Valenciennes Métropole au titre de la péréquation intercommunale n'a pas connu de baisse puisque la DSC (dotation de solidarité communautaire) est identique depuis 7 ans (42 683 euros).

Quant au montant du FPIC (fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales), il s'est élevé à 91 638 euros soit une augmentation de 2,13%.

On enregistre également une légère hausse des montants versés par la CAF, essentiellement dus à la DSP (délégation de service public).
Il faudra cependant rester prudent sur les estimations de versement 2021 au regard de la fréquentation des centres de loisirs durant la situation d'urgence sanitaire.

On note également
- une forte augmentation de la taxe additionnelle aux droits de mutation,
- une dotation forfaire qui a disparu complètement en 2021 (rappelons que la ville ne percevait plus que 3 940 euros en 2020 contre en 415 830 euros en 2013),
- l'apparition dans la section de fonctionnement de la part de FCTVA sur les travaux éligibles payés en fonctionnement
- depuis novembre 2021 le versement de la participation de l'état aux contrats PEC (5 agents ont été recrutés)
- une baisse des participations de la CAF liée essentiellement aux confinements successifs.
- des produits exceptionnels, dont le remboursement des indemnités versées aux agents en arrêt de longue durée, qui se sont élevés à 174 264 euros.

- *Les recettes d'investissement*

Rétrospective 2017 – 2021

Cumul Recettes d'investissement					
Imputation	2017	2018	2019	2020	2021
10 - Dotations, fonds div. Réserves	496 327,01	915 664,17	229 292,86	293 767,37	625 357,73
13 - Subventions d'investissement	7 000,00	250 902,45	321 333,71	313 785,76	3 309,00
16 - Emprunts et dettes		1 000 000,00		590,00	
19 - Différences sur réalisations d'immobilisations			114 034,61	6 017,47	
204 - Subventions d'équipement versées	160 000,00				
203 - Frais d'étude			8 581,59		
21 - Immobilisations corporelles					
23 - Immobilisations en cours			600,00	10 982,53	
27 - Autres immobilisations financières					
28 - amortissement des immobilisations	173 107,84	192 598,21	216 235,81	194 265,04	192 126,47
001 - Excédent reporté			639 989,90		
Total	836 434,85	2 359 164,83	1 530 068,48	819 408,17	820 793,20

Les recettes d'investissement se sont maintenues par rapport à 2020 malgré l'absence de subvention d'investissement.

Le montant perçu de FCTVA en 2021 a été de 221 206 euros (calculés sur les travaux de 2019 qui s'élevaient à 1 353 702 euros).

Le montant prévisionnel du FCTVA pour 2022 étant basé sur les dépenses d'investissement réalisées en 2020, qui se sont élevées 288 089 euros, serait seulement d'environ 47 250 euros.

La mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA nous intéressera seulement en 2023 pour les dépenses d'investissement qui ont été réalisées en 2021 puisque la commune perçoit en N+2.

La dotation de soutien à l'investissement demandée pour les travaux de rénovation de la salle Jacques Murez a été accordée par la préfecture du Nord le 8 juin 2021 pour un montant de 158 206 euros, montant qui sera inscrit au budget 2022.

La ville a également présenté une demande de subvention DETR au titre des travaux de rénovation de la cour de l'école Bellevue pour un montant de 75 741 euros (40% de montant de l'opération) et sollicitera dans les prochains jours le Département afin d'obtenir la même somme au titre de la subvention « Villages et Bourgs ». En cas d'acceptation, le montant restant à charge pour la commune serait de 20 % du montant total des travaux.

Rappelons également que Valenciennes Métropole soutient les projets d'investissement des communes à travers le FSIC, Fonds de Soutien aux Investissements Communaux.
La ville a d'ailleurs sollicité un montant de 44 063 euros pour les travaux de rénovation thermique de la salle Jacques Murez.

Avec une augmentation de 10%, il est doté pour la période de 2021-2026, d'une enveloppe de 23 M€.
Pour la commune, le montant a été fixé à 409 200 euros et peut être mobilisé sur deux axes stratégiques :
- les investissements visant à l'amélioration du service à la population
- les investissements visant à l'amélioration du fonctionnement des équipements communaux.

Une enveloppe supplémentaire de 400 000 euros à destination des communes de moins de 5 000 habitants a été décidée pour financer les aménagements pour le développement des commerces de proximité ainsi que les réhabilitations de salles de sports/gymnases.

Il reste toujours un solde de 42 500 euros pour la 2ème antenne à FPS Tower.

- *Les dépenses de fonctionnement*

Rétrospective 2017 – 2021

Dépenses de fonctionnement					
Imputation	2017	2018	2019	2020	2021
011 - Charges à caractère général	1 097 059	1 180 425	1 246 140	1 111 061	1 305 508
012 - Charges de personnel	2 611 753	2 501 772	2 567 136	2 472 011	2 613 871
014 - Atténuation de produits	1 000	232	0		
65 - Autres charges de gestion courante	1 343 672	1 208 948	1 191 174	1 156 394	1 150 801
66 - Charges financières	105 268	99 943	100 179	75 939	69 007
668 -Autres charges financières		0	0		
67 -Charges exceptionnelles	5 531	2 662	78 909	83 751	88 018
675 - Val. Comptable des immo cédées		0	133 887	17 000	
68- Dotations aux amortissements	173 108	192 598	196 383	194 265	191 939
Total	**5 337 391**	**5 186 581**	**5 513 809**	**5 110 422**	**5 419 144**
Rappel 68 et 675	173 108	192 598	330 270	211 265	191 939
Autres dep d'ordre					188
Total dépenses réelles	**5 164 283**	**4 993 983**	**5 183 539**	**4 899 157**	**5 227 018**
E. Brute	**329 228**	**499 689**	**560 365**	**680 060**	**553 849**
Evolution en % des dépenses réelles	**0,49%**	**-3,30%**	**3,80%**	**-5,80%**	**6,69%**

La section de fonctionnement 2021 connait une exécution à hauteur de 5 227 018 euros, soit une hausse de 6,69% par rapport à 2020 qui avait été fortement marquée par la crise sanitaire et l'arrêt des services.
Si on la compare avec l'exercice 2019, la hausse n'est que de 0.84%.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement a toujours fait l'objet d'une attention particulière dans le but de dégager un maximum d'autofinancement pour la section d'investissement.

Au chapitre 011, on enregistre une légère hausse maîtrisée des dépenses de produits d'entretien (toujours liée à la crise sanitaire) mais plus importante en ce qui concerne la mise à disposition de personnel de Poinfor pour le nettoyage approfondi des écoles puisque la dépense pour 2021 s'élève à 119 962,57 euros.
Pour 2022, cette dépense sera moins élevée compte tenu du contexte plus favorable.

Les frais d'études s'élèvent quant à eux à 57 420 et sont liés au sinistre de décembre 2020 lors duquel la société en charge du remplissage de la cuve de la mairie a déversé 3 500 litres de fuel dans une ancienne canalisation provoquant une contamination des sols.
La ville a souscrit un contrat pour la vérification trimestrielle de la qualité des eaux souterraines pour les quatre années à venir (2022 à 2025) pour un montant annuel de 11 640 euros.
L'affaire suit son cours …

Le poste des fêtes et cérémonies, bien qu'ayant augmenté entre 2020 (26 499,46) et 2021 (71 507,47) a cependant été maîtrisé en comparaison de l'année 2019 (107 931,81).

La montée exponentielle des prix du marché de l'électricité aura un impact assez conséquent sur ce poste puisque dès le début du mois de février Valenciennes Métropole a interpellé la ville pour préciser que la part « marché » du prix de l'énergie (auquel nous adhérons) a été multipliée par 5 par rapport à l'année précédente. Avec pour conséquence une augmentation estimée à 45% pour les factures des sites d'éclairage public et de 30% pour les autres sites.

Le chapitre 65, autres charges de gestion courante enregistre une exécution à hauteur de 1 150 801 euros soit -0.48% par rapport à l'année précédente.
La participation pour le CCAS s'est élevée à 114 450 euros, soit une augmentation de 16 450 euros par rapport à 2020. Elle s'élèvera à 120 000 euros en 2022.
Le montant des subventions aux associations a été ramené à la somme globale de 12 730 euros contre environ 40 000 euros les années précédentes.
En effet, la ville a estimé que la période de crise sanitaire liée au Covid n'a pas permis aux associations de fonctionner et donc d'engager des dépenses.
Les montants seront revus à la hausse pour 2022.
A noter que les nouveaux élus ont pu suivre des formations payantes et également financées entièrement par le DIF Elus.

Le 012, charges de personnel, et le 66, charges financières, font l'objet d'une analyse dans les paragraphes suivants.

- *Les dépenses d'investissement*

Rétrospective 2017– 2021

Dépenses d'investissement (Détail)					
Imputations	2017	2018	2019	2020	2021
16 - Emprunts et dettes	252 906	298 955	346 108	358 285	347 552
10 - Dotations, fonds div. Réserves	87 000	87 000	0	0	4 343
13 - Subventions d'investissement	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200
20 - Immobilisations incorporelles	320 000	187 300	17 392	20 594	16 906
21 - Immobilisations corporelles	116 592	40 507	272 655	146 459	354 954
23 - Immobilisations en cours	322 816	386 790	1 081 047	154 519	110 369
	439 408	427 297	1 353 702	300 978	465 323
Cumul Dépenses d'investissement (Détail)					
Mandats R + O	1 163 841	1 007 128	1 726 984	681 057	835 324
001	384 641	712 047		196 916	58 565
RAR	156 920	1 380 003	318 332	333 618	617 948
Total	**1 705 402**	**3 099 178**	**2 045 316**	**1 211 591**	**1 511 836**

L'année 2021 aura permis la réalisation de plusieurs projets :

- l'achat d'un nouveau camion benne (commande validée en 2020) ;
- l'achat de 2 VTT électriques pour la police municipale ;
- le renouvellement du matériel de montage vidéo pour TV Crespin ;
- 4 ordinateurs portables pour les élus (M. le Maire, 1er Adjoint, Adjointe aux travaux et finances, Adjoint au CCAS) ainsi que 4 ordinateurs pour les agents de la police municipale ;
- 4 nouveaux défibrillateurs ;
- l'équipement du logement d'urgence ;
- des chariots de propreté pour équiper les contrats PEC chargés de l'entretien de la voirie communale ;
- le remplacement d'une chaudière à l'école Bellevue ainsi que dans le logement de fonction ;
- l'achat de motifs LED pour les illuminations de Noël ;
- la réalisation d'un espace cinéraire au cimetière ;
- les travaux d'accessibilité de la salle des œuvres, de la salle de musique et de l'ancienne mairie.

Les projets 2022 sont les suivants :

- Aménagement d'un local adéquat (au lieu d'un garage) pour le stockage des produits d'entretien ;
- Achat d'un logiciel scanner et douchettes pour la gestion des stocks (produits d'entretien, matériels techniques et divers, fournitures administratives, …) ;
- Finalisation du VPN pour accès à distance (télétravail) ;
- Acquisition d'un accès « slog » (sécurisation wifi public) ;
- Les travaux de rénovation thermique de la salle des sports Jacques Murez pour un montant de 345 176,16 euros ;
- La rénovation de la cour de l'école Bellevue avec création d'un parking et mise en place de jeux au sol dans chaque école ;
- La rénovation de la cantine et du réfectoire de l'Ecole Bellevue ;
- Achat de 2 ordinateurs et 4 vidéoprojecteurs pour les écoles ;
- Portail « Familles » ;
- La rénovation des deux logements d'urgence par les agents municipaux ainsi que du bâtiment du CCAS ;
- Création d'un parking pour le personnel dans la cour de l'Ecole du Parc (entre l'école et le service espaces verts) ;
- L'étude du projet de rénovation de La République ;
- L'étude des travaux de voirie en priorité des rues Bataille et Impasse Mary (sur un plan pluriannuel) ;
- L'étude de la vidéoprotection ;
- L'équipement des services techniques en matériels (notamment à batterie pour tondeuse, taille-haie, débroussailleuse, souffleur, coupe-bordure, ...) ;
- …

Les projets à plus long terme :

- Etude pour le projet d'aménagement du 400 Déportés ;
- Agrandissement des ateliers municipaux ;
- Etude pour la démolition de la salle de la Renaissance et construction d'une salle polyvalente ;
- Projet d'aménagement d'un parc naturel ;
- Projet d'aménagement d'un ou de deux parcs photovoltaïques au sol + étude pour équiper nos toitures de panneaux solaires ;
- Acquisition d'un véhicule multifonction (pour les espaces verts notamment) nombreuses possibilités d'options en fonction des besoins ;
- ….

- *Les résultats*

RATIOS DE 2017 A 2021

	2017	2018	2019	2020	2021
Population	4 481	4 496	4 577	4 563	4 543
Rappel RRF	5 493 511	5 493 671	5 743 904	5 579 217	5 780 867
Rappel DRF	5 164 283	4 993 983	5 183 539	4 899 157	5 227 018
Excédent d'exploitation	813 989	554 512	679 221	958 950	929 690
Epargne brute	**329 228**	**499 689**	**560 365**	**680 060**	**553 849**
Epargne Brute en % des RRF	**6%**	**9%**	**10%**	**12%**	**10%**
Epargne de gestion ou Marge brute	**434 496**	**599 632**	**660 544**	**755 999**	**622 856**
Epargne de gestion en % des RRF	**8%**	**11%**	**11%**	**14%**	**11%**
Taux de rigidité	**49%**	**47%**	**46%**	**46%**	**46%**
Charges du personnel / RRF	48%	46%	45%	44%	45%
Frais financiers / RRF	2%	2%	2%	1%	1%
Charges du personnel / DRF	51%	50%	50%	50%	50%
Frais financiers / DRF	2,0%	2,0%	1,9%	1,6%	1,3%
Annuité de la dette	**358 174**	**398 899**	**446 287**	**434 225**	**416 559**
Annuité en % des RRF	**6,5%**	**7,3%**	**7,8%**	**7,8%**	**7,2%**
Frais financiers	105 268	99 943	100 179	75 939	69 007
Capital de la dette	252 906	298 955	346 108	358 285	347 552
Epargne nette	**76 322**	**200 733**	**214 257**	**321 775**	**206 297**
Epargne nette dont fonds de concours	**76 322**	**200 733**	**214 257**	**321 775**	**206 297**
Fonds de roulement	**101 942**	**1 194 502**	**482 305**	**900 385**	**856 595**
Encours de dette (31/12)	2 365 114	3 066 158	2 720 050	2 361 765	2 014 212
Dette / habitants	528	682	594	518	443
Coef de surendettement	**0,43**	**0,56**	**0,47**	**0,42**	**0,35**
Capacité de désendettement	**7,2**	**6,1**	**4,9**	**3,5**	**3,6**
Taux d'équipement	8%	8%	24%	5%	8%
Total dépenses d'équipements	439 408	427 297	1 353 702	300 978	465 323
Dépenses d'équipement / habitants	98	95	296	66	102

-

Une épargne brute qui permet de couvrir l'annuité de la dette, un ratio de charge de personnel qui se maintient, un coefficient de surendettement à 0,35 avec une capacité de désendettement de 3,6 années sont des indicateurs d'une santé financière de la commune qui ne présentent aucune source de préoccupation.

BP 2022
RESULTATS
du CA 2021

		DEPENSES	RECETTES	Solde
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats de l'exercice 2021	5 419 144,30	5 782 066,99	929 689,98
	Résultats antérieurs reportés Excédent 002		566 767,29	
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats de l'exercice 2021	835 324,08	820 793,20	-73 095,54
	Résultats antérieurs reportés Déficit 001	58 564,66		
	SOLDE GLOBAL	6 313 033,04	7 169 627,48	856 594,44

Restes à Réaliser au 31/12/2020	Investissement	103 328,38	141 482,88	38 154,50

Résultats cumulés		6 416 361,42	7 311 110,36	894 748,94

Reprise anticipée	Prévision d'affectation en réserve cpte 1068		34 941,04 (=-73 095,54+ 38 154,50)

	Report en fonctionnement Excédent 002		894 748,94 (=929 689,98-34 941,04)

	Report en Déficit 001	-73 095,54		

L'année 2021 a enregistré un solde positif de la section de fonctionnement de 929 689,98 euros avec un excédent reporté de 2020 d'un montant de 566 767,29 euros.

La section d'investissement quant à elle enregistre un solde négatif de 73 095,54 euros avec un déficit reporté de 2020 d'un montant de 58 564,66 euros.

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 103 328,38 euros et en recettes à réaliser à 141 482,88. Le solde s'élève à + 38 154,50 euros.

L'affectation en réserve (au 1068) d'un montant de 34 941,04 euros couvrirait le solde cumulé d'investissement (exécution et restes à payer).

L'affectation des résultats
Les résultats seraient reportés de la façon suivante sur le budget 2022 :

Vue d'ensemble BP N+1 (Affectation de résultat)

Fct Dépenses	
M + O	0,00
002	0,00
RAR	0,00
Total	**0,00**

FCT Recettes	
T + 0	0,00
002	894 748,94
RAR	0,00
Total	**894 748,94**

Excédent d'exploitation :	**894 748,94**

Invst Dépenses	
R+0	0,00
	0,00
001	73 095,54
RAR	103 328,38
Total	**176 423,92**

Invst Recettes	
R+0	0,00
1068	34 941,04
001	
RAR	141 482,88
Total	**176 423,92**

3 : Les engagements pluriannuels

La commune n'a aucun engagement pluriannuel.

4 : La structure et la gestion de la dette

La capacité de désendettement (calculée par rapport à l'épargne brute (RRF – DRF)) de la commune passe cette année à 3,6 ans et reste toujours inférieure au seuil de 10 ans avec un coefficient de surendettement (calculé quant à lui par rapport aux recettes réelles de fonctionnement) ou (en pourcentage des RRF) qui baisse à 0,35.

Voici le tableau prévisionnel d'amortissement de la dette pour 2022

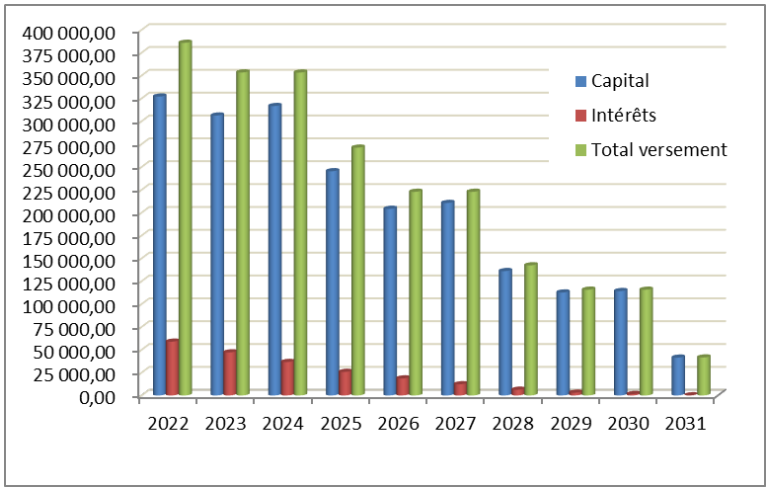

Evolution des remboursements par année			
Année	***Capital***	***Intérêts***	***Total versement***
2022	326 971,50	58 838,55	385 810,05
2023	306 228,55	47 139,88	353 368,43
2024	316 649,37	36 615,45	353 264,82
2025	245 311,38	25 804,82	271 116,20
2026	204 160,13	18 648,00	222 808,13
2027	210 594,87	12 213,39	222 808,26
2028	136 087,60	6 269,14	142 356,74
2029	112 626,84	3 054,05	115 680,89
2030	114 196,68	1 484,20	115 680,88
2031	41 385,50	184,77	41 570,27
TOTAL	**2 014 212,42**	**210 252,25**	**2 224 464,67**

La dette est composée uniquement d'emprunts à taux fixe.
Le montant cumulé du capital et des intérêts de la dette à rembourser en 2022 baisse d'environ 33 400 euros par rapport à 2021.
2025 enregistrera une baisse significative du remboursement de la dette à condition que la ville n'ait recours à aucun nouvel emprunt.

4 : Le personnel

Les charges de personnel sont en augmentation par rapport à 2020 : +5,73%

En 2021 deux agents sont partis en retraite : un agent du service animation et 1 agent du service entretien des écoles maternelles.

Des procédures de recrutement avaient eu lieu et permis l'embauche de 3 agents fin 2020 qui ont donc travaillé toute l'année 2021.
Les protocoles sanitaires mis en place depuis 2020, en particulier dans les écoles, ont généré beaucoup de travail supplémentaire, assuré par les agents communaux et avec le renfort des agents de Poinfor.

De plus, il a fallu faire face au remplacement des arrêts de longue durée.

La ville a souhaité recruter 2 agents début 2022 dans les écoles maternelles à la place d'une ATSEM prévue en 2021. Cela permet à chaque école maternelle d'accueillir les enfants en toute sérénité.
Un policier municipal est venu renforcer l'équipe déjà en place, permettant des amplitudes horaires de travail plus large.

L'ouverture à la journée des centres aérés des petites vacances a nécessité l'emploi d'animateurs à temps complet, impactant également la charge salariale.

La réorganisation des services administratifs a fait ressortir un besoin en ressources humaines qui sera comblé par un recrutement dans les prochains mois.

Une cadre administrative s'est vue nommée à la direction générale des services.

En ce qui concerne le départ en retraite du responsable des services techniques, et après consultation des agents du service, il a été décidé de recruté deux agents techniques qualifiés qui apporteront leur savoir-faire sur le terrain.

On constate que la majorité du personnel se situe dans une moyenne d'âge entre 45 et 64 ans et qu'il existe une certaine parité.

De nombreux aménagements sont régulièrement faits afin de permettre aux agents de travailler dans les meilleures conditions possibles (achat de matériels adaptés, bureaux réaménagés …).

Pyramide des âges des agents actifs 2021

Pyramide des âges des agents actifs				
Tranche d'âges	***Hommes***	***Femmes***	***Total***	***% d'agents***
- de 20	1	0	1	1,23%
20-24	2	1	3	3,70%
25-29	2	0	2	2,47%
30-34	1	2	3	3,70%
35-39	4	2	6	7,41%
40-44	6	4	10	12,35%
45-49	6	12	18	22,22%
50-54	11	6	17	20,99%
55-59	8	7	15	18,52%
60-64	1	5	6	7,41%
65-69	0	0	0	0,00%
70-74	0	0	0	0,00%
75 et +	0	0	0	0,00%
TOTAL	**42**	**39**	**81**	**100,00%**

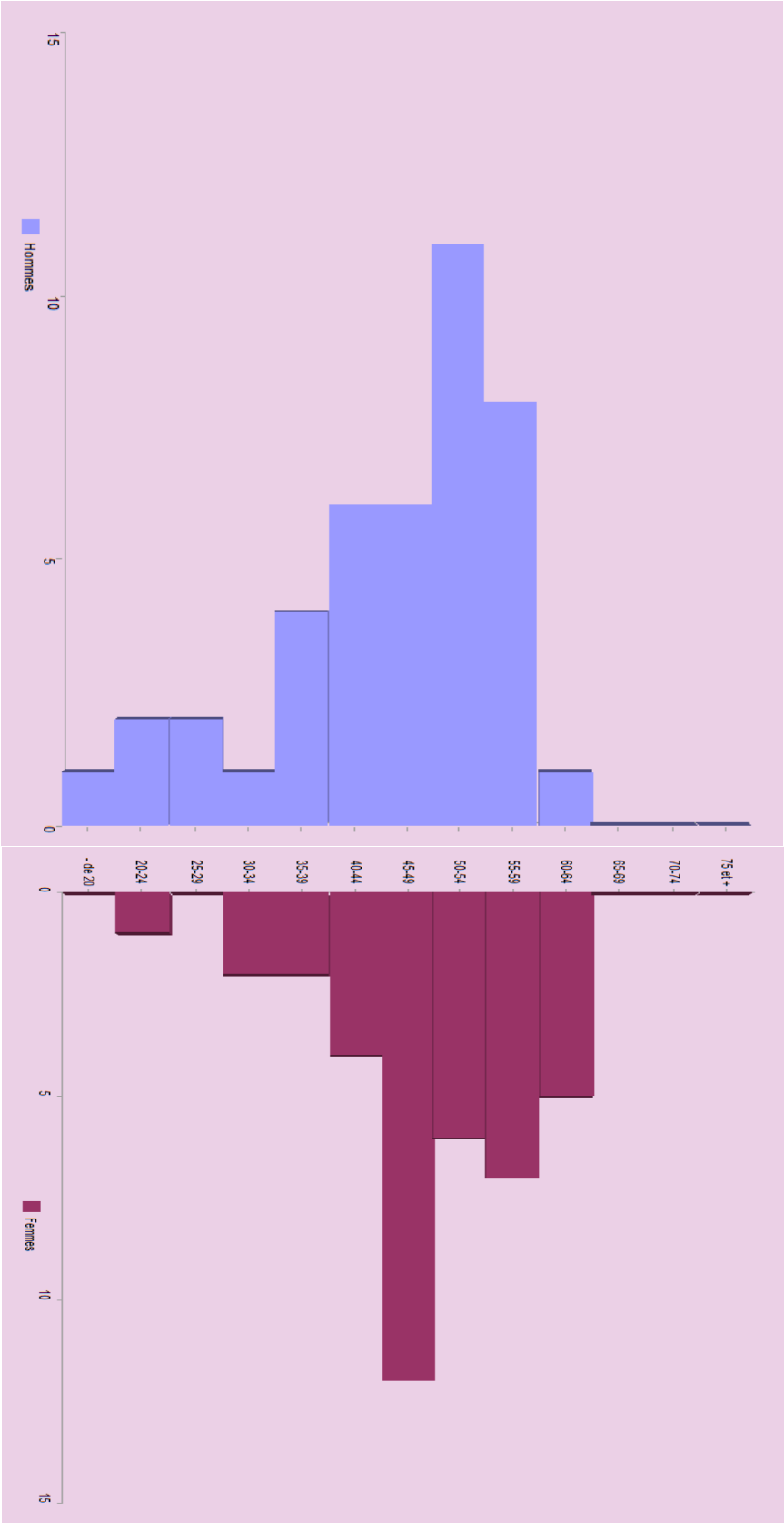
Hommes
0
5
10
15
Femmes
0
5
10
15
- de 20
20-24
25-29
30-34
35-39
40-44
45-49
50-54
55-59
60-64
65-69
70-74
75 et +

Répartition par catégorie de salariés année 2021

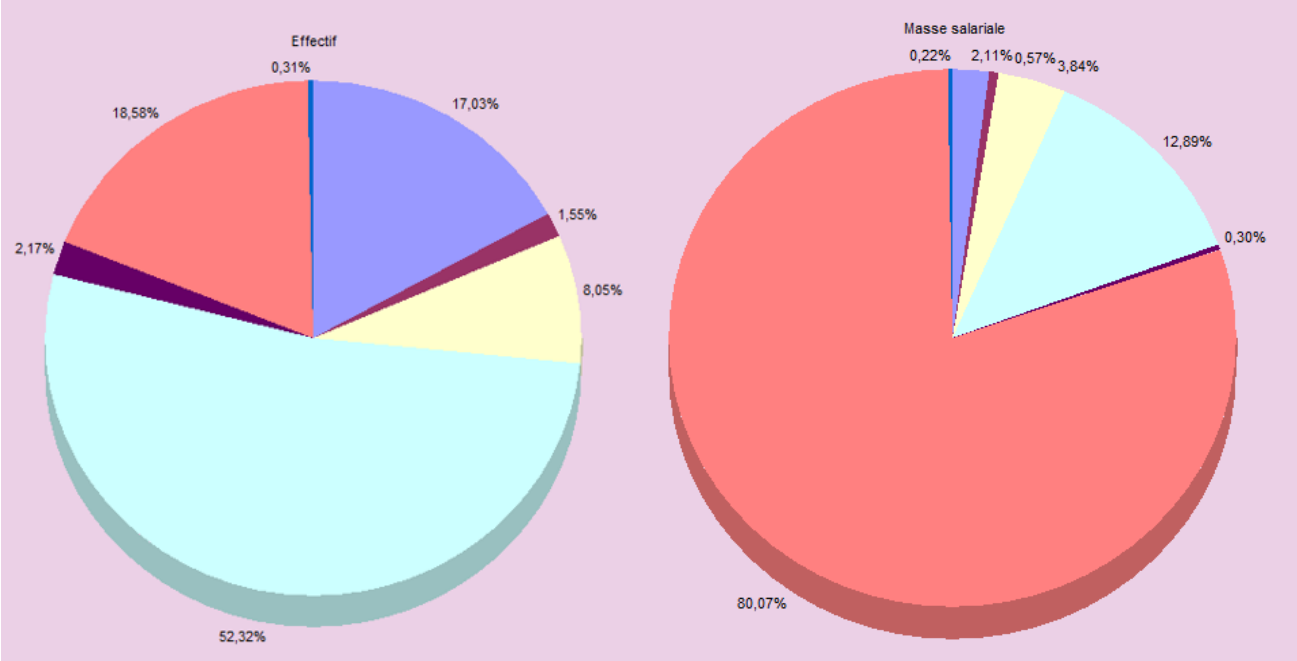

CLSH - Animateur - Directeur

Contrat d'accompagnement à l'emploi / P.E.C.

Elus

Non Titulaire Indiciaire avec ou sans IRCANTEC

Personnel extérieur (Horaire ou forfaitaire)

Titulaire ou stagiaire indiciaire CNRACL

Titulaire ou stagiaire Indiciaire IRCANTEC

Effectif		
Catégories	***Effectif***	***%***
CLSH - Animateur - Directeur	55	17,03%
Contrat d'accompagnement à l'emploi / P.E.C.	5	1,55%
Elus	26	8,05%
Non Titulaire Indiciaire avec ou sans IRCANTEC	169	52,32%
Personnel extérieur (Horaire ou forfaitaire)	7	2,17%
Titulaire ou stagiaire indiciaire CNRACL	60	18,58%
Titulaire ou stagiaire Indiciaire IRCANTEC	1	0,31%
TOTAL	**323**	**100,00%**

Masse salariale		
Catégories	***Montant***	***%***
CLSH - Animateur - Directeur	56 478,15	2,11%
Contrat d'accompagnement à l'emploi / P.E.C.	15 239,09	0,57%
Elus	102 937,54	3,84%
Non Titulaire Indiciaire avec ou sans IRCANTEC	345 864,97	12,89%
Personnel extérieur (Horaire ou forfaitaire)	8 132,19	0,30%
Titulaire ou stagiaire indiciaire CNRACL	2 147 846,45	80,07%
Titulaire ou stagiaire Indiciaire IRCANTEC	5 952,42	0,22%
TOTAL	**2 682 450,81**	**100,00%**

5 : Le Lotissement du Cdt O'Reilly

Aucune opération n'a été enregistrée sur le budget annexe.

RESULTATS 2021

		DEPENSES	RECETTES	Solde
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats de l'exercice 2021			132 071,86
	Résultats antérieurs reportés Excédent 002		132 071,86	
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats de l'exercice 2021	0,00	0,00	-103 344,58
	Résultats antérieurs reportés DEFICIT 001	103 344,58		
	SOLDE GLOBAL	103 344,58	132 071,86	28 727,28

Restes à Réaliser au 31/12/2020	Investissement			0,00

Résultats cumulés		103 344,58	132 071,86	28 727,28

Reprise anticipée	Prévision d'affectation en réserve cpte 1068		
	Report en fonctionnement Excédent 002		132 071,86
	Report en investissement Déficit 001		-103 344,58

Le budget devrait se présenter de la même manière.

BP 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Libellé			Dépenses	Recettes
002		Excédent de fonctionnement		132 071,86
70	7015.73	Vente de terrains aménagés		103 345,23
042	71355.73	Variation des stocks de terrains	103 344,58	
		TOTAL	103 344,58	235 417,09

SECTION D'INVESTISSEMENT

040	3555.73	Terrains aménagés		103 344,58
001		déficit d'investissement	103 344,58	
		TOTAL	103 344,58	103 344,58